



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BR
CDAC

N° Spécial

11 juillet 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BR.CDAC du 11 juillet 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE.BR CDAC n° 2017-165	05.07.2017	Décision accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.	3

Décision DRE-BR-CDAC n°2017-165 du 5 juillet 2017 accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 juillet 2017 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-33 du 11 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine, reçue dans mes services le 31 mai 2017 et enregistrée sous le numéro 92.17.05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 juin 2017, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

M. Denis LARGHERO représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;

M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine ;

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. Vincent LELIEVRE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

M.Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret

Assistés des représentants de l'Administration :

- *M. Sébastien MAURICE*, bureau de la réglementation

- *Mme Ordiana YEBE-AKO*, DRIEA

Considérant que ce projet est implanté sur les lots A3-A4 de la ZAC du Parc des affaires créé le 7 septembre 2009 ;

Considérant que ce projet constitue la seconde phase de restructuration des emprises industrielles de la commune d'Asnières-sur-Seine ;

Considérant que le projet s'insère dans le socle des futurs bâtiments bien intégrés au paysage du site;

Considérant que le projet doit permettre une dynamique urbaine en faveur de la mixité fonctionnelle ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Denis LARGHERO représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ; ;

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir.

M.Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret

M. Andre MANCIPOZ, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine

M. Vincent LELIEVRE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine

S'est abstenu :

Néant

A voté contre la réalisation du projet :

Néant

Absents :

M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne
Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement des Hauts-de-Seine

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la société SCCV Asnières A3 A4, relative à la création d'un ensemble commercial au sein de l'opération urbaine « ZAC Parc d'Affaires » sur la commune d'Asnières-sur-Seine.

Nanterre, le 5 juillet 2017

**Pour le Préfet, et par délégation,
La sous-Préfète chargée de mission
pour l'emploi et le développement économique**

Isabelle HERRERO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>